

	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office - Options
\boxtimes	Négociation - Dérivés sur actions et indices	\boxtimes	Technologie
	Back-office - Contrats à terme	\boxtimes	Réglementation
			MCeX

CIRCULAIRE Le 17 septembre 2012

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Groupe TMX Inc. (X) Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES <u>MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE).</u> CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Groupe TMX Inc. et Groupe TMX Limitée ont annoncé le 14 septembre 2012 la réalisation de leur plan d'arrangement, aux termes duquel Groupe TMX Limitée a acquis la totalité des actions en circulation du Groupe TMX Inc. Aux termes de l'arrangement, les actionnaires de Groupe TMX Inc. recevront une action ordinaire de Groupe TMX Limitée pour chaque action de Groupe TMX Inc. détenue.

Il est prévu que les actions ordinaires de Groupe TMX Inc. seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des bureaux le 18 septembre 2012. Il est prévu que les actions ordinaires de Groupe TMX Limitée commenceront à être transigées à la Bourse de Toronto le 19 septembre 2012.

Groupe TMX Inc. (X)

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de TMX seront rajustées comme suit :

> <u>DATE D'ENTRÉE EN</u> Le 19 septembre 2012 VIGUEUR :

> SYMBOLE DES OPTIONS: Inchangé

➤ NOMBRE DE CONTRATS : Inchangé

> MULTIPLICATEUR: 100

Circulaire no : 120-2012 Page 2

NOUVEAU LIVRABLE PAR 100 actions ordinaires de Groupe TMX Limitée CONTRAT :

PRIX DE LEVÉE : Inchangés

LIMITES DE POSITION ET Les limites de position et de levée seront fixées à 22 500

<u>DE LEVÉE</u>: contrats.

➤ NOUVEAU CUSIP: 87262K105

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options <u>ne seront pas modifiés automatiquement</u> pour refléter le plan d'arrangement et devront donc <u>être réenregistrés</u> dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand

Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circulaire no.: 120-2012